



HAL
open science

Un port à l'entrée du Fayoum : La base portuaire de Mi-Our (Gourob) au Nouvel Empire

Marine Yoyotte

► **To cite this version:**

Marine Yoyotte. Un port à l'entrée du Fayoum : La base portuaire de Mi-Our (Gourob) au Nouvel Empire. 2015. hal-02194225

HAL Id: hal-02194225

<https://hal.science/hal-02194225>

Submitted on 25 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Un port à l'entrée du Fayoum : La base portuaire de Mi-Our (Gourob) au Nouvel Empire

Marine Yoyotte

(Chercheur Associé- UMR 8167, composante « Mondes pharaoniques »)

Texte de la communication du 25 juin 2014



© Marine Yoyotte

INTRODUCTION

Depuis quelques années, la thématique des ports fluviaux dans l'Égypte ancienne connaît un véritable regain d'intérêt. En effet, des prospections géophysiques, parfois combinées à des fouilles, sont en train d'être initiées ou poursuivies sur les sites majeurs du Delta tels Naucratis, Tanis, Avaris / Tell el-Dab'a, ainsi que sur ceux de la pyramide de Giza ou encore du temple de Karnak et du Birket Habou à Malgatta, dans la région thébaine. Néanmoins, pendant longtemps, ce sont majoritairement les ports maritimes, tels que ceux de la région



d'Alexandrie ou de la Mer rouge qui ont été considérés, car ils permettaient de mettre en avant les questions des routes maritimes, du commerce et des échanges internationaux. Il faut toutefois bien prendre en considération comme l'a souligné Dimitri Meeks le fait que : « les Égyptiens ont connu, ou peut-être même inventé la voile dès la fin de l'époque prédynastique, vers 3100 av. n.è. Leur expérience de la navigation à la voile, au moins fluviale, est donc très ancienne »¹. Le questionnement autour des ports fluviaux invite à s'interroger sur l'organisation du territoire égyptien et du réseau de voies navigables (notamment des canaux) qui pouvait être mis en place. Nous prendrons à titre d'exemple le cas de Mi-Our / Gourob pour lequel, je tiens à le préciser, il s'agit d'observations préliminaires.

LE SITE DE MI-OUR (GOUROB)

Le site de Gourob s'étend sur les ruines de l'ancienne ville de Mi-Our. Sa position géographique, à l'embouchure sud de l'entrée du Fayoum, est sans aucun doute stratégique, de manière à fonctionner avec le réseau de bases portuaires mis en place par le pharaon Thoutmosis III (1479-1425 avant J.C.), et qui s'avère justement être le créateur de cette agglomération. Elle fut occupée du règne de Thoutmosis III jusqu'à celui de Ramsès V (1143-1136 avant J.C.) au moins. Son nom signifie « le grand canal » ou « le grand chenal ». Ce site a été brièvement fouillé de 1889 à 1920 par différents membres de l'Egyptian Exploration Society, principalement par Flinders Petrie. Depuis 2005, des prospections puis des fouilles ont été entamées sur place par la mission dirigée conjointement par Ian Shaw (Université de Liverpool) et Frederik Hagen (Université de Copenhague) intitulée *Gourob Harem Palace Project*. Je participe à ce projet depuis 2005 et je suis responsable de la fouille des secteurs du harem et du port.

Il faut souligner que le site de Mi-Our est le seul pour lequel nous disposons à la fois des archives sur papyrus, des artefacts découverts *in situ* et de vestiges architecturaux concernant le harem. La première des composantes du complexe urbain de Mi-Our était constituée par la ville elle-même, qui s'étend à la limite du désert et des terres cultivées sur un peu plus de 2 km, si l'on englobe les cimetières. Malheureusement, aucun vestige de maisons n'est conservé en surface.

¹ D. MEEKS, « Navigation maritime et navires égyptiens : les éléments d'une controverse », dans D. Meeks, D. Garcia (éd.), *Techniques et économies antiques et médiévales : le temps de l'innovation*, Colloque international (C.N.R.S.), Aix-en-Provence, 21-23 mai 1996, Paris, 1997, p. 175.



L'élément majeur de ce site est bien entendu le harem. Le plan du palais-harem de Mi-Our est simple. Il est composé de deux bâtiments rectangulaires et entouré d'une vaste enceinte de 240 m sur 250 m, l'ensemble étant construit en brique crue. La structure au nord mesure 160 m de long sur 60 m de large. Elle comprend un hall à colonnes, des chambres à coucher et certainement une salle du trône. Il s'agissait donc du lieu de résidence à proprement parler. La structure sud mesure quant à elle 150 m de long sur 60 m de large. Sa vocation serait plutôt celle d'un bâtiment de service, où pouvaient également loger les serviteurs. Dans la partie nord de l'enceinte, une autre construction correspond aux magasins de stockage. Trois phases d'occupation ont pu être déterminées pour ce palais-harem : deux à la XVIII^e dynastie, à savoir sous Thoutmosis III (1479-1425 avant J.-C.), puis sous Akhénaton (1352-1336 avant J.-C.) et enfin un remaniement à la XIX^e dynastie (1295-1186 avant J.-C.). À l'ouest du bâtiment principal, un petit temple fut également découvert : il semble qu'à la XVIII^e dynastie, il était dédié au dieu Amon puis qu'à la XIX^e dynastie, il fut consacré au culte de Thoutmosis III, fondateur de la ville, comme l'indiquent les nombreuses stèles de l'époque dédiées à ce roi.

ÉTUDE DE LA ZONE DU PORT

L'intérêt que je porte à la question de l'existence d'un port a commencé en maîtrise, alors que mon mémoire portait sur le site de Gourob, d'un point de vue essentiellement archéologique. En effet, Alan Gardiner à propos du *Papyrus Wilbour*, texte fiscal recensant des mesures de terre en Moyenne-Égypte en rapport avec différentes institutions sous le règne de Ramsès V (1143-1136 avant J.-C.) formulait l'hypothèse suivante « Mi-our ou plutôt le débarcadère qui se situait à proximité, se situerait donc naturellement dans la position d'un port d'où les produits du Fayoum pourraient être expédiés par bateau, à savoir au coude du Bahr Youssef entre Gourob et El-Lahoun »². L'hypothèse d'Alan Gardiner, pourtant formulée depuis presque soixante-dix ans, n'a pas rencontré d'écho depuis lors.

Le postulat de départ d'Alan Gardiner repose en premier lieu sur les mentions faites à quatre reprises dans le *Papyrus Wilbour* d'un port de type *mnjw* rattaché à Mi-Our³ :

² A.H. GARDINER, *The Wilbour Papyrus II*, Londres, 1948, p. 45 : « Mi-wēr, or rather the landing place near it, will lie in the natural position for a port whence the produce of the Fayyūm could be shipped, namely at the bend of the Bahr Yūsuf between Kōm Medīnet Ghurāb and El-Lahūn ».

³ *Ibid.* I, 1941, texte A, pl. I, 2x + 15, pl. 8, § 37, 19,6, texte B, pl. 62, § 12, 15,8, 15,17.



Hormou. Aucune fouille ne fut effectuée dans la zone qui constitue aujourd'hui des champs, au pied du *kôm* où se situe le harem. En étudiant le plan de la ville, on observe cependant la mention du « Gisir el Bahlawan » et à proximité celle d'un « ancien Gisir ». Ces *gisir* constituent des sortes de digue ou chaussées montantes. L'ancien *gisir* est directement en connexion avec un bâtiment qui fut mis au jour par Guy Brunton et Reginald Engelbach et qu'ils qualifient de « fort » (**fig. 1**)⁸. Son entrée s'effectuait à l'est. L'épaisseur du mur s'élevait à plus d'1,80 m, mais aucun vestige de brique crue ne nous est parvenu. Ils estiment que ce bâtiment est un fort, qu'ils datent de la « période archaïque » ou de la Deuxième Période intermédiaire (1650-1550 avant J.-C.)⁹.

Cette interprétation est notamment due à la présence, dans la partie sud du mur est, de trois plates-formes surélevées de 6 m de long sur 2,50 m de large environ, qui correspondraient à des bastions. J'aurais *a priori* tendance à penser que cette construction est à dater de la XVII^e dynastie (1550-1069), plus précisément qu'il fut construit en même temps que le reste des principaux bâtiments sur le site, à moins qu'il ne date du Moyen Empire, au moment où Sésostris II (1877-1870 avant J.-C.) mit en place ses travaux d'irrigation. À mon sens, il s'agirait d'un bâtiment administratif en relation avec la gestion du débarcadère.

Connaissant mon attachement à cette question du port, Ian Shaw m'a dans un premier temps cordialement autorisée à arpenter le site et ses environs, afin d'analyser, aux alentours, les secteurs qui seraient les plus propices à ce type d'aménagement portuaire. En 2009, Eleanor Hughes, géologue, m'a accompagnée dans ces explorations et a confirmé que bon nombre des zones à l'est du harem, qui constituent désormais des champs, devaient sans doute être marécageuses dans l'Antiquité. De nombreux fragments de poterie jalonnent d'ailleurs ces espaces agricoles très fertiles. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées quant à la localisation de cette base portuaire. On peut se demander s'il ne serait pas à situer, comme le suggérait Alan Gardiner, à mi-chemin entre El-Lahoun et Gourob distants de 3 km, hypothèse *a priori* tangible.

⁸ G. BRUNTON G., R. ENGELBACH, *Gurob*, BSAE 41, Londres, 1927, p. 3.

⁹ *Ibid.*, p. 3-4.

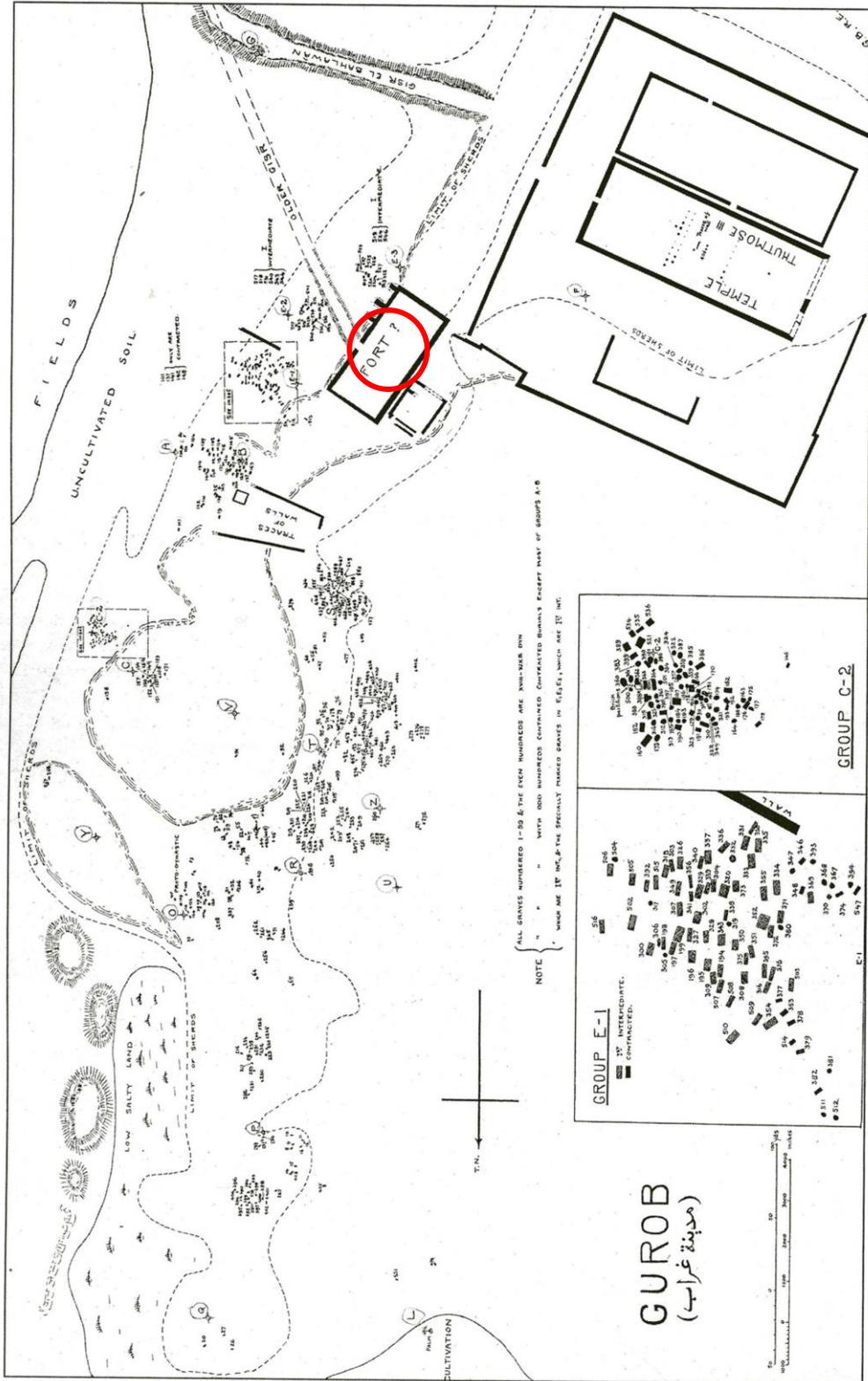
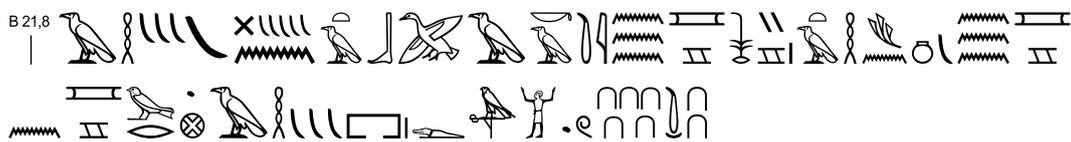


Fig. 1
 Plan du site de Gurob
 d'après BRUNTON G. & ENGELBACH R., *Gurob*, 1927, pl. I

Cependant, pour avoir eu la chance d'examiner attentivement le site, une autre conjecture me paraît plus probante. En effet, à proximité de Gouroub, on découvre un petit lac marécageux rougeâtre. Je me demande s'il ne s'agirait pas d'une sorte d'avant-port, qui aurait servi à stocker des petits bateaux de déchargement, tandis que le véritable port serait à situer plus en avant (**fig. 2**). On peut en effet repérer sur la photographie satellite une autre zone marécageuse, qui est ensuite reliée au Bahr Youssef.

En outre, le *Papyrus Wilbour* mentionne encore Mi-Our par le biais de places spécifiques citées dans le texte. On trouve ainsi¹⁰ :



(B 21,8) *zhwt.f w n t3 b<k>t rsy t3 hn(t) n mr-wr pr sbk q3yt 150 mn 20*

(B 21,8) *Ses champs : région du bassin au sud du Hôné de Mi-Our sur les champs de la maison de Sobek : terre arable 150, balance 20.*

Nous apprenons ainsi qu'un étang de type marécageux (*Hôné*) se trouvait à proximité de Mi-Our et qu'au sud de celui-ci se trouvait un domaine associé au dieu Sobek¹¹. Le terme *hôné* « semble désigner à la fois un important bras d'eau naturel et les zones déprimées où ses eaux viennent s'attarder ou stagner »¹². À l'heure actuelle, on trouve d'ailleurs toujours ce type de zones de marais à proximité immédiate du site, vers la zone des terres cultivées, permettant de mieux imaginer le paysage de l'époque. Cette mention est la seule attestation de cet étang dans un contexte précis et intervient dans un paragraphe relatif aux terres-*khato* de pharaon sous l'autorité du grand prêtre *jmn-m-wj3*. Je me demande donc si le *hôné* de Mi-Our cité dans le *Papyrus Wilbour*, ne pourrait pas correspondre à l'avant-port¹³.

¹⁰ A.H. GARDINER, *The Wilbour Papyrus* I, Londres, 1941, texte B, pl. 68, § 26, 21, 8.

¹¹ À ce sujet, voir Fr. R. HERBIN, *Histoire du Fayoum de la XVIII^{ème} à la XXX^{ème} dynastie d'après les textes égyptiens*, 2 vol., thèse de troisième cycle (inédite), Paris, 1979, p. 556, n. 1.

¹² Sur le sens à donner à *hôné*, voir J. YOYOTTE, « Études géographiques. I. Les localités méridionales de la région memphite et le 'Pehou d'Héracléopolis' », *RdE* 14, 1962, p. 88, n. 4. Voir également E. CRUZ-URIBE, « The Lake of Moeris : A Reprise », dans J.H. Johnson (éd.), *Life in a Multi-Cultural Society. Egypt from Cambyses to Constantine and Beyond*, SAOC 51, Chicago, 1992, p. 63-66.

¹³ Voir *supra*, p. 158 ; GARDINER A. H., *op. cit.* II, p. 29.



Fig. 2
Photographie satellite incluant les possibles zones du port et de l'avant-port
© Google Earth

Ce réseau de port et d'avant-port, bien que sans aucun doute de dimensions bien plus modestes, rappelle le port de Malgata, ou le port retrouvé à Tell el-Dab'a. En 2010 et 2011, des forages à la tarière ont été effectués afin de « mieux comprendre le paysage et le réseau hydrographique antique » (**fig. 3**). Les récentes prospections effectuées dans les zones au nord-est du « harem » tendent à prouver l'existence d'un lien entre les zones marécageuses et le site, et le point AS 11 qui a été l'objet d'un forage à la tarière, montre l'existence d'un lac, situé non loin de la zone qui pourrait, selon nous, coïncider avec celle du port. Le point AS 11 présente un faible taux de sédimentation et contient la preuve de la formation d'un lac à un moment passé ». Ce lac aurait été associé à une activité humaine entre 2500 et 4500 avant J.C.



Fig. 3

Image satellite du site de Gourob montrant les caractéristiques de la plaine inondable d'après SHAW I., dans *Report to the SCA*, 2010, p. 9, fig. 7

Toutefois, en 2012, le travail géoarchéologique effectué par Judith Bunbury s'est concentré sur la zone à la lisière du village, qui constituerait la zone où devait se situer le canal du Nouvel Empire (figs. 4-5). D'après les différents carottages effectués, un autre canal (A) plus proche du site serait dérivé du Bahr Youssef à Tima Fayoum. Il semblerait que cette zone et le plan d'eau pourraient correspondre au point d'embarcation pour le palais. En ce sens, j'ai obtenu en juin 2014 une subvention de la fondation Michela Schiff Giorgini, pour tenter de localiser avec certitude la base portuaire. Il s'agit de combiner la géologie, la géomorphologie et la magnétométrie afin d'avoir une véritable histoire du sous-sol de Mi-Our dans l'Antiquité. Grâce à ce financement et à la constitution d'une équipe de spécialistes des ports fluviaux, les prochaines campagnes permettront certainement d'apporter des éléments nouveaux et j'espère que nous pourrons ensuite travailler dans le bâtiment appelé fort pour connaître sa datation et sa fonction exacte.

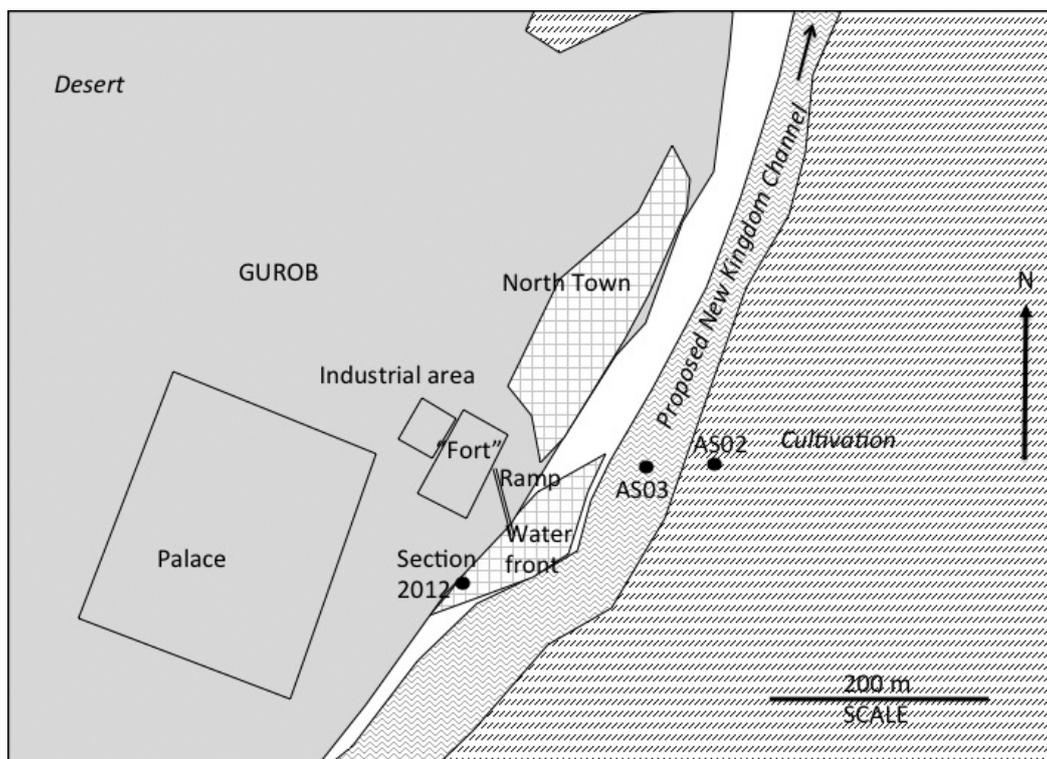


Fig. 4

D'après I. SHAW *et alii*, « The Gurob Harem Palace Project, Spring 2012 », *JEA* 98, 2012, fig. 7

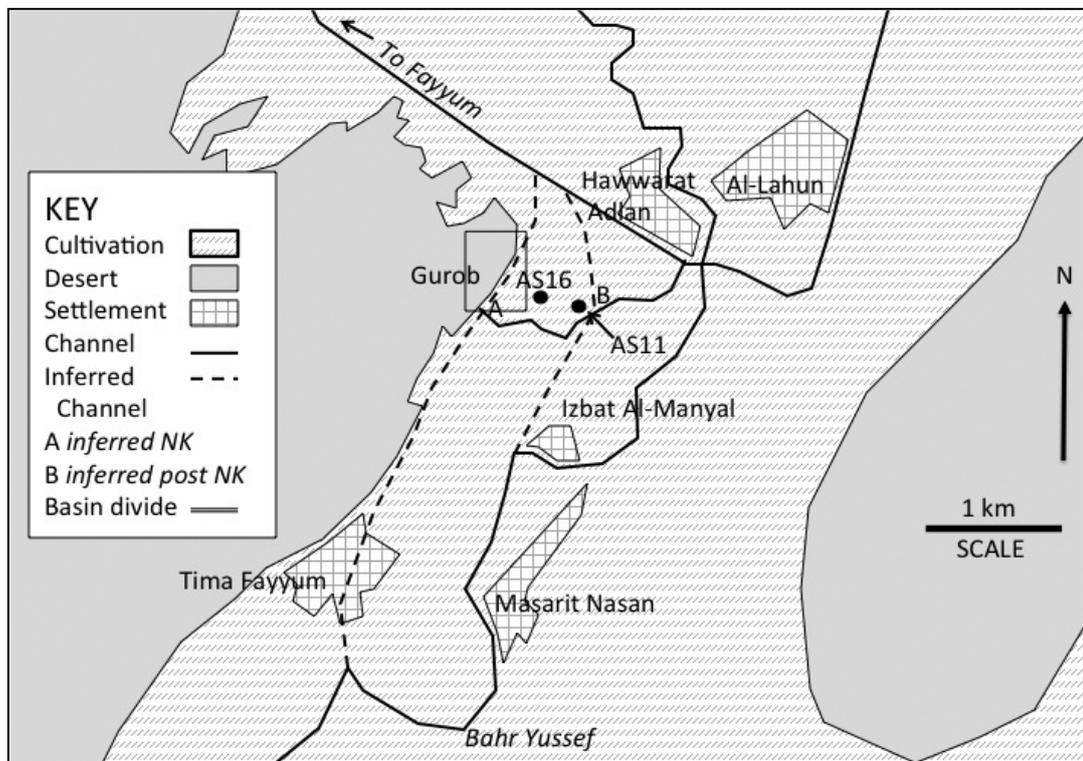


Fig. 5

D'après I. SHAW *et alii*, « The Gurob Harem Palace Project, Spring 2012 », *JEA* 98, 2012, fig. 6

RAISONS DE L'IMPLANTATION D'UN PORT À MI-OUR

Par ailleurs, il faut souligner que les aménagements de type *mnjw* apparaissent dans le *Décret d'Horemheb* à la XVIII^e dynastie, en relation avec des fonctionnaires du harem¹⁴. Devant le X^e pylône de Karnak, du côté droit, une stèle cintrée en grès conserve le texte fragmentaire d'un édit promulgué durant le règne du roi Horemheb (1323-1295 avant J.-C.). Un passage est relatif à l'organisation des débarcadères royaux (*mnjw*) et des problèmes d'impôts perçus en suppléments. On y apprend ainsi que, à l'occasion de la fête d'Opet, le souverain se déplaçait tous les ans en navire jusqu'à Thèbes, tout en effectuant un certain nombre de haltes dans différentes agglomérations. Ces arrêts permettaient notamment de réapprovisionner l'ensemble de la cour qui suivait le roi lors de ses déplacements. D'après le texte, il était

¹⁴ J.-M. KRUCHTEN, *Le décret d'Horemheb, Traduction, commentaire épigraphique, philologique et institutionnel*, Université Libre de Bruxelles. Faculté de Philosophie et Lettres 82, Bruxelles, 1981, p. 96, l. 29.



d'usage à l'époque de Thoutmosis III que les gouverneurs des villes traversées paient une taxe que les administrateurs du harem étaient chargés de collecter.

Or, à l'époque d'Horemheb cette obligation n'est plus effective, mais le souverain dénonce certains administrateurs de la maison de la reine et scribes de la table d'offrandes du harem qui continuent de taxer les maires des localités traversées. L'organisation à cette époque prévoit que des provisions soient déposées dans chaque débarcadère, mais les maires se retrouvent contraints de payer en supplément l'ancienne taxe.

Jean-Marie Kruchten remarque à propos de ce passage : « Le roi et sa très nombreuse suite féminine semblent donc avoir eu coutume, tant à l'aller qu'au retour [*ie.* de leur séjour entre la capitale et Thèbes pour la fête d'Opet], de s'arrêter longtemps aux étapes [...]. Aussi avait-on dû prévoir, le long du Nil et du Bahr Youssouf, une série de relais où le roi et sa cour étaient assurés de trouver tout l'approvisionnement souhaitable. Ces relais nous sont connus par les textes du Nouvel Empire, sous le nom de *mjnjw* (ou *mnjw*), 'Débarcadère' »¹⁵. Ces prélèvements d'impôts auraient été établis sous le règne de Thoutmosis III, qui dans un bienheureux concours de circonstances s'avère être le fondateur de la ville de Mi-Our et avoir créé un important réseau portuaire, dont l'illustre Pérounéfer. Mi-Our pourrait constituer le premier port fluvial depuis Memphis en direction de la région thébaine. Il pouvait être employé aussi bien pour un accès pour le harem que pour les campagnes militaires bien attestées de ce roi.

LA RÉGION DU FAYOUM

Il faut donc prendre en compte la position stratégique de Mi-Our, à l'entrée du Fayoum. Le Fayoum est localisé en Moyenne-Égypte, à une centaine de kilomètres au sud-ouest du Caire. Sa superficie avoisine les 173 000 hectares. Le nom de Fayoum vient du copte *Pa-yom* et signifie « l'étendue d'eau ». En égyptien ancien, il était appelé *t3-š*, à savoir « le pays du lac ».

Cette oasis ou semi-oasis constitue une véritable enclave au sein du paysage égyptien. Le lac Moéris, aujourd'hui appelé Birket Qaroun ou lac Qaroun a permis son développement grâce aux ressources en poissons et volatiles qu'il procure, ainsi qu'une agriculture

¹⁵ *Ibid.*, p. 110. Il s'intéresse ensuite à l'évolution de la gestion de ces débarcadères et leur approvisionnement (*ibid.*, p. 111-112).



relativement prospère. La topographie du Fayoum et ses richesses naturelles ont donc contribué à son évolution.

Topographiquement, le Fayoum est constitué d'une vaste dépression actuellement à 45 m au-dessous du niveau de la mer, qui se forma à la fin de l'ère tertiaire. Le lac Qaroun est désormais artificiel, étant relié à un système d'évacuation permettant de drainer l'excédent d'eau afin d'irriguer les terres cultivées. Le Fayoum est directement rattachée au Nil et sa terre est limoneuse. Le Bahr Youssef (littéralement « le bras de Joseph »), canal dérivé du Nil, est relié en amont au fleuve par un ancien bras, au niveau de la ville de Deirouth en Moyenne-Égypte, soit à une distance d'environ 230 km au sud de Gourob. Ce même Bahr Youssef, lorsqu'il atteint le Fayoum, se scinde ensuite en une dizaine de bras et canaux à partir d'Hawara. Au fil du temps, le niveau et donc la superficie du lac Moéris ont fluctué avec une tendance générale à la diminution. Danièle Bonneau, qui s'est intéressée au Fayoum dans le cadre du régime administratif de l'eau aux époques grecques et byzantines, a souligné non loin de Gourob la présence d'un canal (n°4 sur la carte) appelé « canal des pyramides » ou « canal de Memphis » (**fig. 6**) car il permettait l'accès depuis Memphis en direction d'Abousir. Ce canal fut utilisé pour transporter le matériel nécessaire à la construction des pyramides et offrait par la même occasion la possibilité de naviguer en eaux calmes, même pendant les périodes de crue.

Le site de Mi-Our tient donc lieu de carrefour de voies entre deux régions : d'une part il est à l'entrée de la passe terrestre menant au Fayoum et d'autre part il est situé sur un éperon désertique susceptible d'offrir une voie terrestre alternative à la navigation vers Memphis ou le sud pendant les crues. Il est en effet aisé de rejoindre le désert libyque et la route des caravanes depuis cette zone, qu'il s'agisse de l'oasis de Siwa ou plus au sud de Farafra, Dakhla ou Kharga. Nous mentionnerons également que la localisation de Gourob a favorisé l'implantation de communautés étrangères (hittites, tursènes, transjordanien), dont certains occupaient de hautes fonctions dans le harem (sous-directeur par exemple).

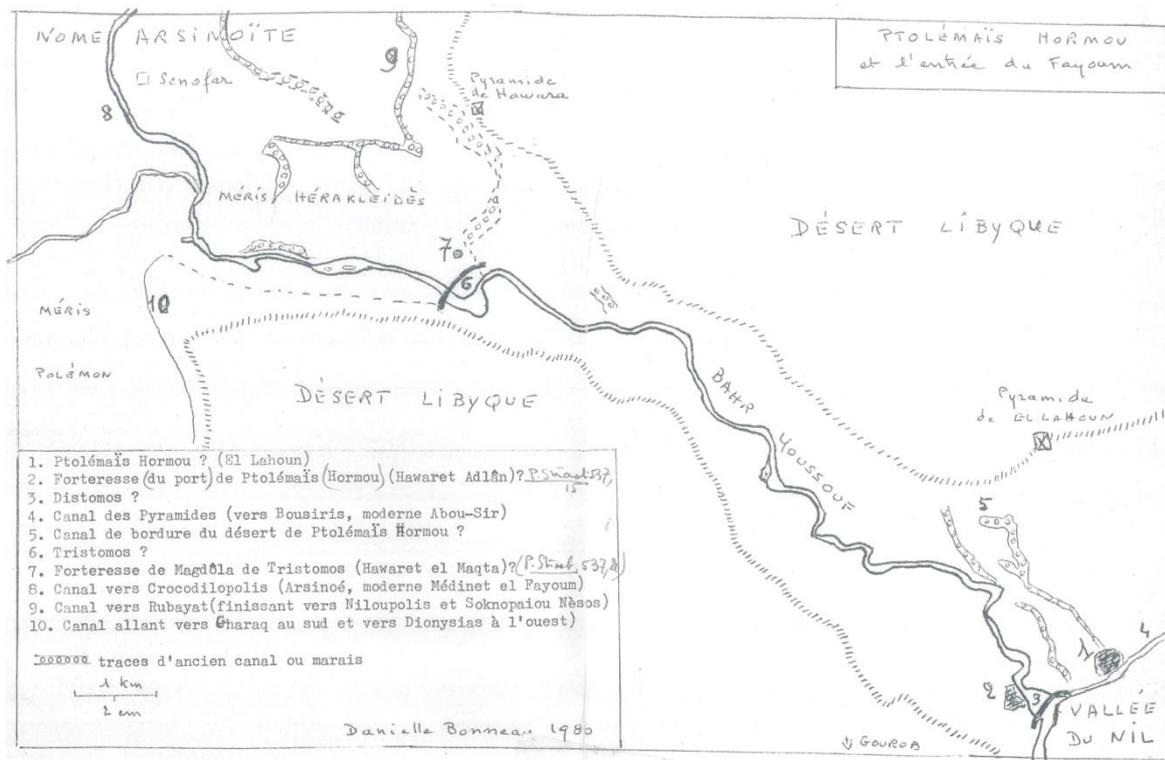


Fig. 6

Carte figurant Ptolémaïs Hormou et l'entrée du Fayoum à l'Époque ptolémaïque d'après BONNEAU D, « Ptolémaïs Hormou dans la documentation papyrologique », *CdE* 54 (108), carte 1

LIEN ENTRE LE PORT ET LE HAREM

Comme nous l'avons déjà évoqué, le *Papyrus Wilbour* fait référence à une base portuaire *mnjw* rattachée à la ville de Mi-Our. Cette base portuaire amenait une connexion avec le Bahr Youssef et donc avec le Nil. Ce port permettait non seulement le ravitaillement du harem, mais encore le transport de denrées ou de personnes. Dans ce texte, le port est considéré comme une véritable institution, doté de ses propres terres et donc de ses propres revenus.

Par ailleurs, le *Décret d'Horemheb* mentionne des taxes qui étaient prélevées du temps de Thoutmosis III aux localités pourvues de ces débarcadères, lorsque le roi participait aux fêtes religieuses dans la région thébaine. Il marquait certainement à cette occasion un arrêt dans le Fayoum et la ville antique de Mi-Our présentait l'avantage d'être située juste à l'entrée de la région. À mon avis, la construction d'un harem à cet endroit marquait par ailleurs un point d'ancrage des pharaons dans cette zone tampon et la création du port dût se faire au même moment que celle d'un établissement urbain réservé aux femmes. J'espère



donc, à terme, pouvoir reconstituer une véritable carte du réseau des sites portuaires du souverain Thoutmosis III.

Le harem n'est pas seulement, dans le cas de Mi-Our, un lieu de résidence, c'est une véritable institution économique autonome dotée d'un patrimoine foncier puisque les papyrus retrouvés *in situ* attestent de l'ampleur de l'organisation de ces ressources et productions. Le *Papyrus Wilbour* indique que l'institution du harem, ainsi que sa base portuaire et son temple, étaient dotés de nombreuses terres. Ces terrains étaient cultivés et l'on dispose dans les textes d'une retranscription de l'organisation mise en place lors de la collecte de la taxe du blé. L'agriculture et l'élevage étaient essentiellement pratiqués afin de nourrir la population du harem. Diodore de Sicile rapporte « Quant au revenu de la vente des poissons du lac, il (*ie.* le roi Moéris) en fit cadeau à sa femme pour ses vêtements et toute sa toilette. Le revenu de cette pêche se montait à un talent d'argent par jour. On dit en effet qu'il y a dans ce lac vingt-deux espèces de poissons et on les prend en si grande abondance que les employés aux salaisons, malgré leur grand nombre, suffisaient à peine à la tâche ». Le roi « Moeris », qui serait un des plus anciens rois d'Égypte et qui porte le même nom que le lac mentionné précédemment, aurait donc donné les revenus de la pêche du lac à sa femme pour ses parures et sa toilette¹⁶. À Mi-Our, de nombreux papyri évoquent des livraisons de poissons faites au harem et la perception d'un impôt en poissons en rapport direct avec le harem est également décrite. On peut donc supposer que la tradition décrite par Diodore aurait perduré et qu'au Nouvel Empire (1550-1069), le revenu des pêcheries du Fayoum revenait alors à la reine et par conséquent au harem.

CONCLUSION

En conclusion, les premiers indices concernant l'existence d'une base portuaire à Mi-Our nous sont fournis par les textes datant du Nouvel Empire. Le nom même de cette localité, à savoir « le grand canal » ou « le grand chenal » est particulièrement intéressant, car il fait directement référence à son emplacement sur le territoire égyptien. La réutilisation au moins partielle de ce site pour la ville et le cimetière de « Ptolémaïs le port » à l'époque grecque est à souligner. Les premières recherches géologiques sur le terrain tendent à localiser l'ancienne base portuaire en contrebas du promontoire de Gouroub, à proximité de l'ancien bras se

¹⁶ Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, Livre I, LII.



raccordant au Bahr Youssef. Dès le mois d'avril 2015, ces recherches seront associées à des études géomorphologiques et magnétométriques. L'intérêt d'un site tel que Gourob est qu'il nous montre tant l'aspect institutionnel et politique d'un harem doté d'une base portuaire qu'un aspect socio-culturel, via la présence d'étrangers sur place. Il ne faut donc pas oublier l'importance économique et commerciale de Mi-our, qui était également un lieu d'échange entre différentes communautés. Toutefois, outre les raisons stratégiques, on ne manquera pas de préciser que la région du Fayoum était également un lieu où les souverains aimaient à venir chasser et pêcher et l'on peut imaginer que Gourob constituait le lieu de résidence temporaire du roi lorsqu'il organisait des « parties de campagne » entouré de ses épouses, concubines, enfants et proches.